

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD427

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 6

A l'alinéa 6, après le mot :

" déroger ", insérer les mots :

" de façon moins favorable ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.